

# POURQUOI LE P.A.C.

## (Prélèvement Automatique des Cotisations)

Finis les problèmes de paiement des cotisations, la recherche du chéquier ou de l'introuvable monnaies.

La CFDT vous offre la possibilité de payer mensuellement sans frais supplémentaire vos cotisations par un prélèvement automatique sur votre compte bancaire, pour cela joindre un Relevé d'Identité Bancaire.

Vous serez ainsi assuré en permanence d'être à jour de vos cotisations.

### VOUS POURREZ ALORS BÉNÉFICIER :

- > Un secours décès ou invalidité absolue et définitive pour un capital de 1 524,49 €, sous réserve d'être à jour des cotisations depuis au moins 12 mois.
- > L'avance des frais de justice pour tout litige relatif au droit du travail (après examen du dossier par le bureau de la CFDT Réunion)

### BAREME DES COTISATIONS À RESPECTER IMPERATIVEMENT

Cotisation mensuelle	2,44 €	2,74 €	3,35 €	3,81 €	4,73 €	5,49 €	6,25 €	7,01 €
Salaire net	Moins de 457,35 €	457,50 € à 533,57 €	533,72 € à 609,80 €	609,95 € à 762,25 €	762,40 € à 914,69 €	914,85 € à 1067,14 €	1067,30 € à 1219,59 €	1219,74 € à 1372,04 €
Coût réel cotisation	<b>0.83 €</b>	<b>0.93 €</b>	<b>1.14 €</b>	<b>1.30 €</b>	<b>1.61 €</b>	<b>1.87 €</b>	<b>2.13 €</b>	<b>2.38 €</b>

Cotisation mensuelle	7,77 €	8,54 €	9,15 €	9,91 €	10,67 €	11,43 €	12,80 €	12,96 €
Salaire net	1372,19 € à 1524,49 €	1524,64 € à 1676,94 €	1677,09 € à 1829,39 €	1829,54 € à 1981,84 €	1981,99 € à 2134,29 €	2134,44 € à 2286,74 €	2286,89 € à 2439,18 €	2439,34 € à 2591,63 €
Coût réel cotisation	<b>2.64 €</b>	<b>2.90 €</b>	<b>3.11 €</b>	<b>3.37 €</b>	<b>3.63 €</b>	<b>3.89 €</b>	<b>4.35 €</b>	<b>4.41 €</b>

Cotisation mensuelle	13,72 €	14,48 €	15,24 €	16,01 €	16,77 €	17,53 €	18,29 €	19,06 €	22,87 €
Salaire net	2591,79 € à 2744,08 €	2744,23 € à 2896,53 €	2896,68 € à 3048,98 €	3049,13 € à 3201,43 €	3201,58 € à 3553,88 €	3354,03 € à 3506,33 €	3506,48 € à 3658,78 €	3658,93 € à 3811,23 €	3811,38 € ET PLUS
Coût réel cotisation	<b>4.66 €</b>	<b>4.92 €</b>	<b>5.18 €</b>	<b>5.44 €</b>	<b>5.70 €</b>	<b>5.96 €</b>	<b>6.22 €</b>	<b>6.48</b>	<b>7.78 €</b>

dont (0,15 €) pour la CASOAR

### LA LOI DE FINANCE 1989 DISPOSE EN SON ARTICLE 8

Les cotisations versées aux organisations syndicales représentatives de salariés et de fonctionnaires... ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu.

Ce crédit d'impôt est égal à 66 % du montant de ces cotisations pris dans la limite de 1 % de revenu brut... Elle ne s'applique pas aux bénéficiaires de traitement de salaires admis à justifier du montant de leurs frais réels...

Chaque année pour vous permettre de bénéficier des dispositions de cette loi, la CFDT Réunion vous délivrera une attestation de cotisation.

- **En cas de changement quelconque de votre situation (N° de compte bancaire, Adresse, Nom, Entreprise, Service, Salaire...) veuillez prévenir votre délégué syndical ou la CFDT Réunion pour la mise à jour du fichier.**
- **Pour toute radiation vous êtes prié(e) de nous faire parvenir un courrier signé. (à remettre au délégué syndical ou à la CFDT Réunion)**